

Charte d'un Club SFO

Un Club SFO est un regroupement de personnes qui permet par ses actions de remplir les missions de la Société Française d'Optique pour une thématique donnée. Le Club SFO n'a pas de statut juridique propre mais son organisation relève de règles établies au sein d'un document dénommé « statuts du Club ».

La charte d'un Club SFO s'inscrit dans le prolongement de l'adoption des statuts du Club SFO qui recensent Mission, Fonctionnement et Activités du Club.

L'objet de la charte est de fixer les règles de vie entre le Club et la Société Française d'Optique. Le Président du Club SFO et le Président de la Société Française d'Optique prennent connaissance et approuvent cette charte à la création du Club ou bien au cours de la vie du Club, dès qu'une modification de la gouvernance du Club intervient.

Les engagements de la Société Française d'Optique vis-à-vis des Clubs SFO

La Société Française d'Optique donne une visibilité permanente du Club SFO :

Elle identifie dans la base de données de la SFO les personnes intéressées par la thématique du Club ; cet intérêt ayant pu être exprimé lors de l'adhésion du membre à la SFO ou par sa participation à des évènements du Club par exemple.

Une page web est réservée au Club. La SFO assure sa mise à jour, elle peut également proposer de créer et d'héberger un site spécifique au Club, qu'elle fait vivre en collaboration avec la gouvernance du Club.

Une page est réservée au Club dans l'annuaire diffusé aux membres de la SFO.



La société des acteurs de l'optique et de la photonique

Le site web de l'association héberge les résumés, présentations des évènements du Club SFO, qu'elle destine en accès réservé membre SFO, ainsi que l'adresse du site de l'évènement, tant que celui-ci est en ligne, sans limitation de durée.

La Société Français d'Optique participe à la vie du Club SFO :

Ce qui relève d'une actualité du Club est diffusé sur le site de l'association, publié dans la newsletter *La SFO vous informe* et peut faire l'objet d'un article dans les pages SFO de la revue Photoniques. Ces actions de communication sont gérées par l'association qui respecte le contenu que la gouvernance du Club a bien voulu donner à l'actualité.

Sur demande de la gouvernance du Club, la Société Française d'Optique peut utiliser le réseau des participants au Club membres de l'association comme destinataire d'un publipostage postal ou électronique ou de toute autre consultation, dans le cadre de la mission du Club.

La Société Française d'Optique met à la disposition du Club SFO des porte-badges SFO pour identifier les participants aux évènements du Club, à titre gratuit.

Enfin, la Société Française d'Optique invite le Président du Club aux réunions du Conseil d'Administration de l'association et organise une réunion annuelle des Présidents de Club SFO pour débattre de la vie des Clubs SFO.

Les engagements d'un Club SFO vis-à-vis de la Société Française d'Optique

Le Président du Club SFO doit être membre de l'association. Celui-ci s'engage à participer à la réunion annuelle des Présidents de Club organisée par la SFO ou se faire représenter par un membre actif de la gouvernance du Club, également membre de la SFO.



La société des acteurs de l'optique et de la photonique

La signature « Club de la Société Française d'Optique » doit être systématiquement apposée au nom du Club dans toutes les communications de celui-ci, le logo de la Société Française d'Optique doit apparaître également au niveau des partenaires des évènements du Club organisés ou parrainés par l'association.

Une remise pour les membres de la Société Française d'Optique doit systématiquement être intégrée au tarif des évènements des Clubs SFO.

L'organisation des évènements de Club doit être préférentiellement confiée à la SFO selon des modalités proposées à la gouvernance du Club et approuvées par le Conseil d'Administration. Dans tous les cas, ces réunions sont scientifiquement parrainées par la SFO et à ce titre, bénéficient d'un plan communication SFO, avant et après l'évènement, avec les supports à disposition de l'association : revue Photoniques, site web SFO, newsletter SFO, mailing, annuaire ...

Les organisateurs des évènements du Club SFO reçoivent du matériel de communication de la Société Française d'Optique destiné aux participants. Le Président du Club, ou toute personne active dans la gouvernance du Club, s'engage à présenter au cours de l'évènement la Société Française d'Optique qui met à sa disposition une présentation électronique de l'association.

Lu et approuvé,

A,

le

Président du Club SFO

A,

le

Président de la Société Française d'Optique